

Rapport du Budget Primitif 2026

*Présentation au
Conseil communautaire
du 16 décembre 2025*

THONON
agglomération

Sommaire

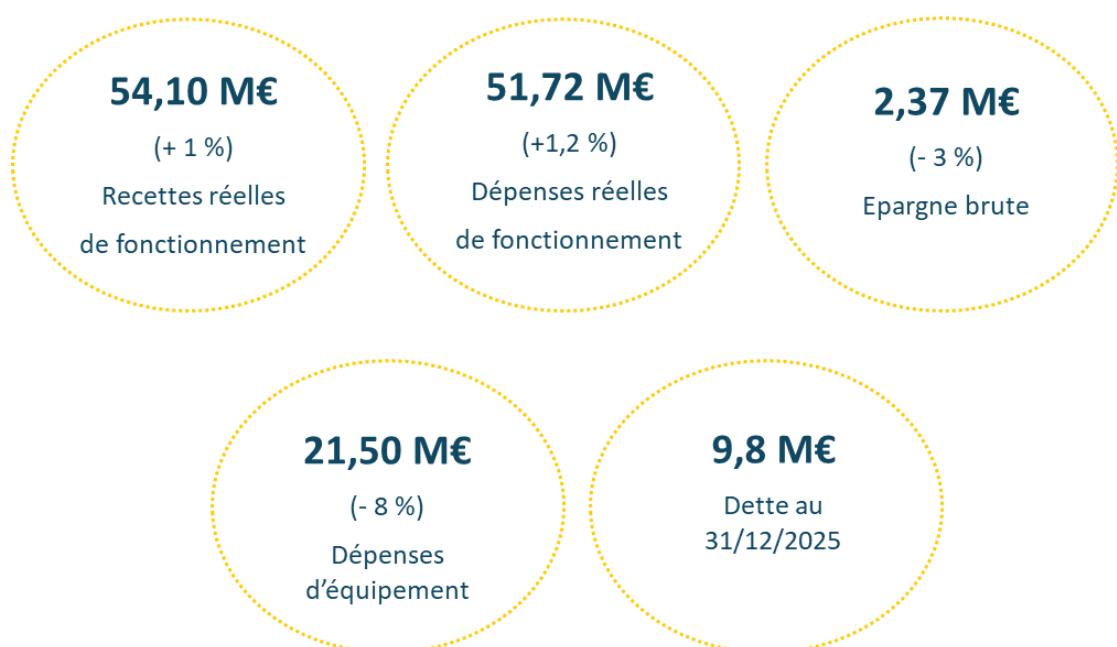
1. Budget Principal	7
1.1. Chiffres clés prévision 2026	7
1.2. Répartition des coûts des services <i>en fonctionnement</i>	7
1.3. Equilibre.....	8
1.4. Fonctionnement	11
1.5. Investissement.....	18
2. Budget annexe eau potable	23
2.1 Equilibre.....	23
2.2 Fonctionnement	25
2.3 Investissement.....	27
3. Budget annexe assainissement.....	31
3.1 Equilibre.....	31
3.2 Fonctionnement.....	33
3.3 Investissement	36
4. Budget annexe déchets ordures ménagères	41
4.1 Equilibre	41
4.2 Fonctionnement.....	43
4.3 Investissement	45
5. Budget annexe Développement économique.....	49
5.1 Equilibre	49
5.2 Fonctionnement	51
5.3 Investissement.....	52
6. Budget annexe Zones d'activités	55
6.1 Equilibre	55
6.2 Fonctionnement	57
7. Budget annexe location de locaux aménagés.....	61
7.1 Equilibre	61
8. Budget annexe transport à la demande	65
8.1 Equilibre	65
8.2 Fonctionnement.....	65

Budget Principal

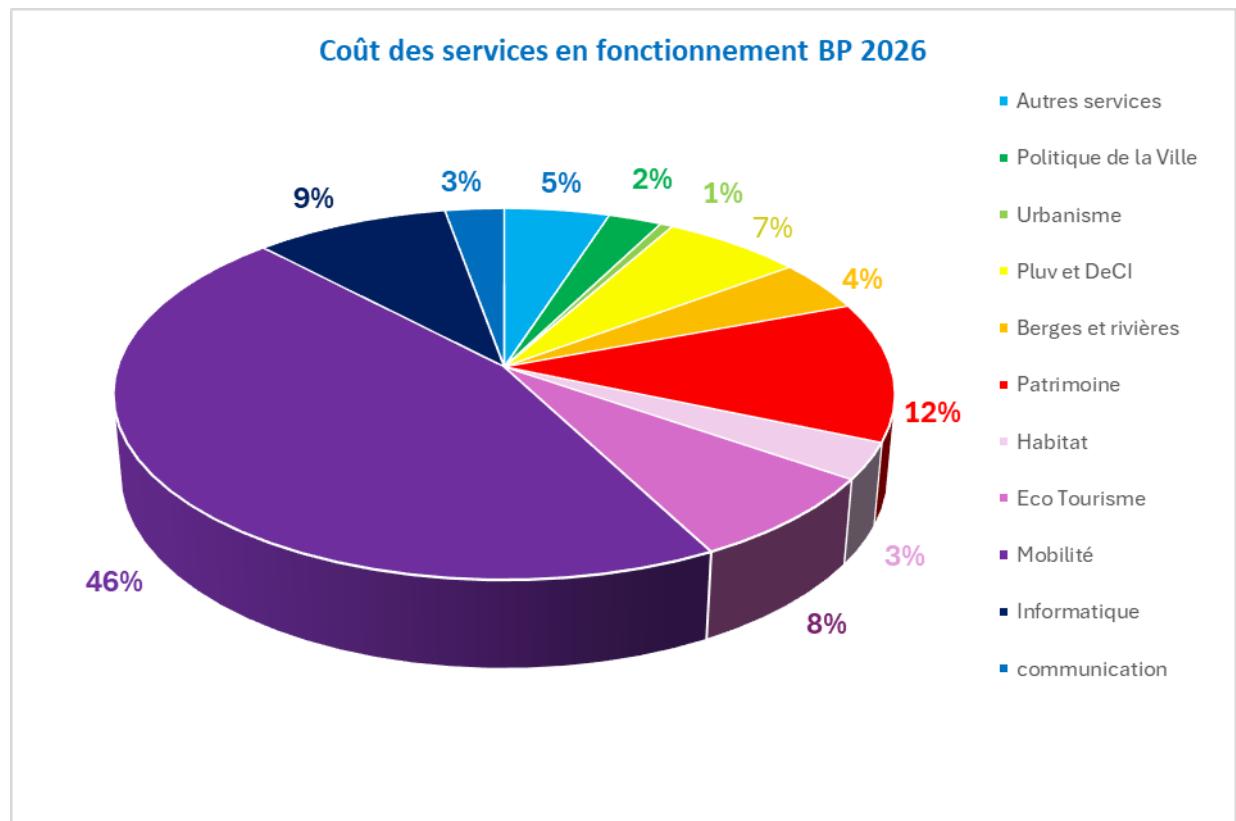


1. Budget Principal

1.1. Chiffres clés prévision 2026



1.2. Répartition des coûts des services *en fonctionnement*



1.3. Equilibre

Le budget principal s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- ✓ En section de fonctionnement à hauteur de **55 403 425 €**
- ✓ Et en section d'investissement à hauteur de **24 229 072 €.**

Recettes de fonctionnement

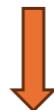
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
013- Atténuations de charges	11 000	30 000	172,73%
70- Produit des services	841 000	1 006 000	19,62%
73- Impôts et taxes/fiscalité	36 273 434	36 047 914	-0,62%
74 – Dotations et participations	16 168 138	16 742 951	3,56%
75 – Produits de gestion courante	271 115	268 660	-0,91%
77 - produits exceptionnels	2 300	2 000	-13,04%
Total	53 566 987	54 097 525	0,99 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	12 209 550	13 912 014	13,94%
012 – Frais de personnel	6 764 013	7 025 915	3,87%
014 - Atténuations de produits	16 536 169	16 981 169	2,69%
65 – Subvention et participations	15 361 688	13 570 397	-11,66%
66 - Frais financiers	253 697	231 500	-8,75%
67 – Charges exceptionnelles	2 000	2 000	0,00%
Total	51 127 117	51 722 995	1,17 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	2 439 870	2 374 530	- 3 %
Dotation aux amortissements	2 069 362	1 943 532	- 6 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	370 508	430 998	16 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	1 292 000	Epargne brute	2 374 530
Autres dépenses	98 226	FCTVA	1 700 000
Dépenses d'équipement	21 502 946	Subventions	1 323 859
		Emprunt d'équilibre	17 494 783
Total	22 893 172	Total	22 893 172

Recettes d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	583 000	1 700 000	191,60%
13 - Subventions d'investissement	1 082 198	1 323 859	22,33%
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 769 026	17 494 783	- 15,77%
Total	22 434 224	20 518 642	- 8,54 %

Dépenses d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
13 - subventions d'investissements	50 000	0	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 270 000	1 292 000	1,73%
20 - Immobilisations incorporelles	5 062 187	5 023 570	-0,76%
204 - Subventions d'équipement versées	1 953 688	3 192 768	63,42%
21 - Immobilisations corporelles	5 495 950	6 275 694	14,19%
23 - Immobilisations en cours	11 037 269	7 010 914	-36,48%
26- participations	5 000	0	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières	0	98 226	
Total	24 874 094	22 893 172	- 7,96 %

1.4. Fonctionnement

1.4.1. Les recettes

Chapitre 70 - Les produits de services, domaine, ventes diverses : 1 M€ (0,84 M€ en 2025)

❖ Refacturation entre budgets :

En 2022, l'Agglomération a adopté une délibération fixant les clés de répartition afin de permettre une refacturation des charges entre budgets.

Cette refacturation concerne la masse salariale des services fonctionnels ainsi que les frais de locaux et autres charges (maintenance, licences...).

Le montant inscrit s'élève à **800 000 €**.

❖ Les recettes

Les recettes issues des régies, ainsi que les remboursements de frais par les Communes et le CIAS s'élèvent globalement à **206 000 €**.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 36,05 M€ (32,27 M€ en 2025)

Il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire en matière de fiscalité, **le maintien des taux de fiscalité en 2026**.

Le budget est donc construit à taux constants ; il intègre la revalorisation des bases décidée (mécanisme légal + 1 % et + 1 % de croissance « naturelle » des bases du territoire).

Le montant des produits attendus au budget principal s'élève à **36 047 914 €** dont :

❖ Les recettes de fiscalité locale (ménages, économique et fraction de TVA compensant la TH) :

Fiscalité locale	2025	2026
Ménages	5 745 536 €	5 860 445 €
Fraction de TVA	16 687 658 €	17 021 410 €
Economiques	9 193 918 €	9 406 688 €
Total	31 627 112 €	32 288 543 €

❖ Sont inscrits par ailleurs :

- **3 050 000 €** de versement mobilité
- **559 371 €** d'attributions de compensation négatives à inscrire en recette
- **150 000 €** de reversement fiscal.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 16,74 M€ (16,17 M€ en 2025)

Le montant des dotations et participations attendues s'élève à **16 742 951 €** dont :

❖ **La DGF** perçue par Thonon Agglomération est composée de deux dotations :

- Une dotation d'intercommunalité,
- Une dotation de compensation qui se décompose en une dotation de péréquation, une dotation de base, une garantie.

Année	2025	Projection 2026
Dotation intercommunalité	3 579 165 €	3 609 165 €
Dotation de compensation	2 585 390 €	2 585 390 €
Total DGF	6 164 555 €	6 194 555 €

❖ **Autres recettes :**

- **4 662 000 €** de versement de la Région (compensation AOM pour la Mobilité)
- **3 700 000 €** fonds Genevois,
- **1 184 818 €** dotations et compensations diverses (TP, exonération TH et TF, CET),
- **393 300 €** Navettes lacustres en provenance du conseil départemental 74,
- **735 245 €** autres participations (CTG, RPE, CAUE, MSA, Communes, DRAC, Habitat, Gymnases...).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 268 K€ (271 K€ en 2025)

Le budget principal comprend également d'autres recettes, à l'image des produits et vente de services (CD74 pour les gymnases, ...) ou encore la perception de loyers (Sport Léman, antennes relais, Ehpad de Veigy) pour **268 660 €**.

L'ensemble de ces montants prévisionnels seront ajustés lors du vote des budgets supplémentaires après réception des notifications ou finalisation des actualisations.

1.4.2. Les dépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion courante :13,09 M€ (12,21 M€ en 2025)

Les principales dépenses évoluant en rapport aux exercices précédents ou méritant d'être commentées sont les suivantes :

- **La Délégation de Service Public de transports routiers de personnes** a été inscrite pour 2026 à hauteur de **7 710 600 €**, montant qui sera actualisé lors du budget supplémentaire
- **L'Antenne de justice et du droit** – renouvellement de la convention de co-financement avec les 3 EPCI : CCPEVA, CCHC et CCVV
- **L'Information jeunesse**- le label Info Jeunes a été renouvelé en 2024 par l'Etat, permettant la continuité des actions.
- **La Médiation numérique** : Intervention dans les Communes de l'Agglomération qui en font la demande sous forme de prestation de service (refacturation à hauteur de 129 € la ½ journée)
- **France Services** : les permanences continuent par le biais du véhicule mis en service en 2024,
- **Le CISPD-R** : Mise en œuvre des actions suivantes : Aller à l'école en sécurité, Prévention en milieu festif, prévention des violences intrafamiliales
- **Le Contrat de ville -Quartiers** engagement 2030 : renouvelé en 2024 pour 6 ans. Des actions menées autour de l'accès aux Droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels pour 2026, la continuité des dispositifs destinés à l'ensemble des quartiers d'habitat social
- **L'information jeunesse** présente sur deux sites THONON ET DOUVAINE : mise en œuvre des actions dans le cadre du Label info décerné par l'Etat en 2024, poursuite des bourses au permis de conduire et Partir à l'Etranger (30 000 €)
- **Contrat Local de Santé** déploiement des actions selon les 4 axes du contrat (prévention et promotion d'une santé de proximité, santé mentale à tous les âges de la vie, santé environnementale, accès aux soins
- **Relais petite enfance** itinérant sur 17 communes de l'Agglomération
- **Publication de 2 éditions du magazine** d'informations communautaires *Le Mag'*
- **Accompagnement des plans d'actions** par des opérations d'information et/ou de sensibilisation (PCAET, PAT, SDE, Contrat de Territoire, Charte forestière...)
- **Dynamiser la communication digitale** et garantir l'évolution technologique du site internet de l'agglomération.
- **En matière de Transition Ecologique**, la poursuite des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public (Watty, Printemps des Coquelicots), lancement de 2 études opérationnelles permettant de compléter les données du Schéma Directeur des Energies (développer une filière de méthanisation et étude sur la géothermie)
- **La poursuite de la mise en œuvre du contrat départemental** Haute-Savoie nature avec notamment la poursuite de la mise en œuvre des plans vergers, haies,
- **La poursuite de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire** notamment avec la convention Pôle Excellence Bois, l'organisation d'animations scolaires (39 900 €)
- Le fonctionnement courant dont **la gestion des milieux naturels** (berges, zones humides...) l'inventaire faune-flore ...

Chapitre 012 - Frais de personnel :7,02 M€ (6,68 M€ en 2025)

Ces dépenses s'élèvent à **7 025 915 €** (contre **6 6 764 013 € prévu en 2025**) représentant une évolution de **3,87 %** des frais de personnel.

➔ Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- ✓ L'augmentation de **3 %** du taux de la CNRACL sur 4 années de **2025 à 2028**,
- ✓ Le bénéfice de l'indemnité de résidence **pour 100 % des agents** de l'Agglomération,
- ✓ La création de **deux postes** :
 - Chargé des Politiques Partenariales
 - Animateur du Grand Cycle de l'Eau et de la Transition Écologique
- ✓ Le GVT de l'ensemble des agents de l'Agglomération.

L'équipe dédiée aux différentes compétences du budget principal est constituée de **151 postes** ouverts au tableau des effectifs dont **124 pourvus**.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 16,98 M€ (16,53 M€ en 2025)

Thonon agglomération reverse à l'Etat et à ses communes membres des sommes importantes.

Les montants prévisionnels des reversements en 2026 s'élèvent à **16 981 169 €** dont les détails chiffrés sont les suivants :

- ❖ **Les attributions de compensation** versées aux communes suites aux conclusions de la commission locale des charges de transfert réunie en juillet 2024 sont désormais de **12 514 798 €**.

Communes	2026
Allinges	591 531
Anthy sur Leman	380 489
Ar moy	2 241
Ballaison	2 451
Bons en Chablais	537 432
Brenthonne	48 899
Cervens	30 169
Chens sur Leman	-129 561
Douvaine	429 870
Draillant	-19 721
Excenevex	-6 258
Fessy	27 646
Loisin	-1 444
Lully	31 341
Le Lyaud	105 659
Margencel	400 447
Massongy	-53 133
Messery	-64 736
Nernier	-16 297
Orcier	108 706
Perrignier	370 783
Sciez	-201 556
Thonon	9 973 450
Veigy-Foncenex	-66 665
Yvoire	33 055
Total	12 514 798

Concernant les attributions de compensation négatives, ces dernières sont inscrites en recette de fonctionnement pour **559 371 €**.

- ❖ **Le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** au profit de l'Etat : **3 457 000 €** (identique à 2025).
- ❖ **FPIC : 450 K€ (669 K€ pour les Communes)** En 2023 et 2024 l'Agglomération, et par voie de conséquence les communes membres, **n'ont pas été contributrices** (contre **410 K€ en 2022** pour l'agglomération et **693 K€** pour les communes) en raison d'un Potentiel financier agrégé inférieur à 90 % de la moyenne nationale (article L 2336-3 du CGCT).

En 2025, l'Agglomération, et donc les communes membres, **ont été contributrices** à hauteur de **448 K€** en raison d'un Potentiel financier agrégé désormais légèrement supérieur à 90 % de la moyenne nationale :

- 676,46 €/hab en 2025 pour l'agglomération
- 674,46 €/hab en 2025 comme seuil d'exonération (90 % de la moyenne nationale).

- ➔ **L'agglomération étant redevenue contributrice en 2025, il est donc par prudence prévu un nouvel assujettissement au Fonds en 2026.**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :13,57 M€ (16,54 M€ en 2025)

Les montants prévisionnels inscrits au chapitre 65 s'élèvent à **13 570 397 €** dont :

- ➔ Une inscription de **450 000 €** pour les indemnités et charges des élus, et **14 000 €** pour leur formation (dépense obligatoire).
- ➔ Thonon Agglomération poursuit son engagement à financer pour partie le déficit d'exploitation des navettes lacustres assurant le transport régulier de voyageurs entre les rives française et suisse du lac Léman : **3 058 170 €** en fonctionnement et **1 026 520 €** en investissement.

L'Agglomération verse des participations et des cotisations aux syndicats et organismes auxquels elle adhère (Adil, mission locale...) ou dont elle est membre (pôle métropolitain, SIAC, ...).

Année	Prévision 2025	Réalisation 2025	Prévision 2026
CGN	4 138 130	4 185 953	3 058 170
SDIS	2 923 355	2 923 355	2 923 355
SIAC	1 894 969	1 818 182	1 818 182
GLCT	1 200 000	917 449	1 000 000
SYMAGEV	840 096	776 616	776 616
POLE METROPOLITAIN GENEVOIS Français	812 898	680 510	816 500
MISSION LOCALE JEUNES	123 871	125 079	125 100
Total	11 933 319	11 427 144	10 517 923

➔ Subventions et appels à projets :

- ✓ Contrat de ville : **50 000 €** bourses : **30 000 €** CISPD **55 000 €** (subvention AVIJ, ASSFAM, espace femmes) et politique de la ville : **10 500€** (équipe psycho mobile, point écoute jeunes), Contrat local de santé (maison adolescents, Equipe mobile psychiatrie précarité) : **32 000 €**
- ✓ Amicale du personnel : **10 000 €**,
- ✓ Office de tourisme intercommunal : **562 000 €**,
- ✓ Appel à projet culture/sport : **162 000 €** (festival des petits malins, chemin de traverse 112 000 €), au stade du budget primitif ; à la suite, il conviendra de couvrir l'appel à projets et les aides attribuées dans le cadre des événements sportifs ou culturels particuliers (50 000 € : Championnats divers...).

- ➔ Les subventions d'équilibre inscrites par le budget principal au profit des budgets annexes et du CIAS s'élèvent à **1 544 867 €**. Ces subventions d'équilibre seront affinées au cours de l'exercice.

BUDGETS	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
DEV ECONOMIQUE	689 400 €	713 567 €
LLA (Location locaux aménagés)	9 300 €	3 300 €
TAD (transport à la demande)	260 000 €	290 000 €
SOUS TOTAL	958 700 €	1 006 867 €
CIAS	438 000 €	538 000 €
TOTAL	1 396 700 €	1 544 867 €

Chapitre 66 - Frais financiers : 243 K€ (234 K€ en 2025)

Les intérêts de la dette sont estimés à **243 000 €**

Ces frais financiers intègrent les ICNE pour l'emprunt de **3 M€** au taux fixe de **3.50 %** contracté avec le Crédit Mutuel du Chablais et qui sera encaissé au plus tard le 30 septembre 2026, ainsi que des frais éventuels sur la ligne de trésorerie.



1.5. Investissement

1.5.1. Les dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 1,29 M€ (1,27 M€ en 2025)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 292 000 €.

Dépenses d'équipement : 21,60 M€ (23,55 M€ en 2025)

Un montant de 21 502 946 € est inscrit (hors remboursement du capital des emprunts et amortissements) pour des dépenses d'investissement consacrées à la réalisation des projets de l'Agglomération.

Elles se synthétisent de la manière suivante, par grandes fonctions :

- ❖ *Les principales opérations d'équipements* (13 168 412 €) retenues pour ce budget primitif **hors autorisation de programme** sont notamment :
 - MOE BHNS, PEM BONS, billettique, boucle comptage, navettes lacustres CGN : 3,6 M€
 - Eaux pluviales: 2,8 M€
 - Le foncier du Lidl et Lycée, PUP, RLPI : 2,8 M€
 - Patrimoine : Travaux Châteaux, funiculaire, démolition Massongy, Maison forestière, mobilier, travaux Perrignier instances, EPADH de Veigy... : 1,8 M€
 - Aménagement berges et rivières/Environnement : 691 K€
 - Défense incendie : 337 K€
 - Informatique : copieurs, licences, équipements ... : 334 K€
 - Travaux sur le ponton de la Base Nautique de Sciez : 276K€
 - Travaux sentiers, foncier agricole : 223 K€
 - Solde réhabilitation salle Maurice Andrier, aire de jeux : 127 K€
 - Habitat : 185 K€
 - Communication : conception panneaux : 88k€

Les autorisations de programmes et crédits de paiement : AP/CP

	Intitulé de l'opération	Crédits de paiement						Total CP de 2026 à 2030	Total Autorisation de Programme
		Total réalisé avant 2024	2024	2026	2027	2028	2029	2030	
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2021 - 02 - CONSTRUCTION D UN COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL (Gymnase + piscine) DOUVNAINE	19 680	0	2 490 300	11 175 700	11 491 600	11 353 300		36 510 900
		19 680	0	2 085 000	6 695 000	17 370 000	10 360 900		36 510 900
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2021 - 03 - RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DES CLERGES THONON LES BAINS	38 720	31 881	4 243 700	2 889 500	819 539	0		7 952 739
		38 720	31 881	1 500 000	3 400 000	1 523 870	1 528 869		7 952 739
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2022 - 08 - AMENAGEMENT MAISON AGGLO	160 931	1 064 784						0
		160 931	1 064 784	362 069					362 069
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2023 - 19 - RESTRUCTURATION ET OPTIMISATION DES LOCAUX	0	16 380	3 000 000	11 350 000	10 368 620			24 718 620
		0	16 380	100 000	11 350 000	13 268 620			24 718 620
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2021 - 04 - AMENAGEMENT VELO ROUTE	50 135	119 848	477 465					477 465
		50 135	119 848	477 465					477 465
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2022 - 07 - ACQUISITION BUS	0	1 294 880	600 000	600 000	600 000			1 800 000
		0	1 294 880	750 000	600 000	450 000			1 800 000
AP/CP voté 2025 Révision proposée	AP-2022 - 09 - PEM PERRIGNIER	0	426 265	650 000					650 000
		0	426 265	650 000					650 000
AP/CP voté 2025 Révision proposée	AP-2022 - 10 - SECURISATIONS DES ARRETS	756 489	771 249	1 500 000	1 056 511				2 556 511
		756 489	771 249	1 500 000	1 056 511				2 556 511
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2022 - 05 - PLUI HM	509 537	376 390						0
		509 537	376 390	50 000					50 000
AP/CP voté 2025 Révision proposée 2026	AP-2023 - 12 - PROGRAMME LOCAL DE L HABITAT	361 950	431 150	758 574	758 574	758 574	758 574	1 155 201	4 189 497
		361 950	431 150	600 000	758 574	758 574	917 148	1 155 201	4 189 497
AP/CP voté 2025 Révision proposée	AP-2023 - 13 - PLUVIALE SCHEMA DIRECTEUR	74 654	191 923						0
		74 654	191 923	260 000					260 000
AP/CP voté 2025 Révision proposée budget primitif 2026	Total AP/CP	1 972 096	4 724 750	13 720 039	27 830 285	24 038 333	12 111 874	1 155 201	78 855 732
		1 972 096	4 724 750	8 334 534	23 860 085	33 371 064	12 806 917	1 155 201	79 527 801
									96 951 415



Complexe sportif et aquatique



Acquisition de bus



Base nautique des Clerges



Maison de l'Agglomération



Sécurisation des arrêts



Aménagement vélo route



PEM Perrignier



Aménagement du dépôt



PLUI HM



Programme local de l'habitat

Schéma directeur pluviale



Restructuration et optimisation des locaux



1.5.2. Les recettes

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 1 700 K€ (583 K€ en 2025)

1 500 000 € FCTVA

200 000 € Taxe aménagement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 1,32 M€ (1,08 M€ en 2025)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT) a évalué le coût du transfert des compétences Eaux Pluviales et Défense Incendie à Thonon Agglomération.

Le montant des attributions de compensation négatives à percevoir des Communes en section d'investissement s'élève à **953 637 € (ACI)**.

Des subventions d'un montant de **128 300€** sont également inscrites concernant certaines opérations, notamment au service de la mobilité et l'habitat.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 17,49 M€ (20,77 M€ en 2025)

Emprunt de **17 494 783 €** qui permet d'équilibrer la section au stade du budget primitif.

Ce montant sera notamment ajusté à la baisse à la suite de l'affectation des résultats 2025 et de l'estimation du taux de réalisation des opérations lors du dernier semestre.

D'autres subventions, en cours d'instruction, seront inscrites en décision modificative au vu des notifications à venir.



Budget annexe Eau potable



2. Budget annexe eau potable

Le budget eau potable comprend l'ensemble des dépenses et recettes en section d'exploitation et d'investissement concernant la gestion de l'eau potable sur le territoire de Thonon Agglomération.

2.1 Equilibre

Le budget primitif 2026 s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- ✓ En section de fonctionnement à hauteur de **12 871 800 €**
- ✓ Et en section investissement à hauteur **11 569 700 €**

Recettes de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
70- Ventes de produits fabriqués	12 301 000	12 137 000	1 %
77 - produits exceptionnels	800	0	- 100 %
Total	12 301 800	12 137 000	1 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	2 463 063	2 975 058	21 %
012 – Frais de personnel	3 356 800	3 595 700	7 %
014 - Atténuations de produits	2 500 000	2 000 000	- 20 %
65 – Subvention et participations	155 090	115 500	- 26 %
66 - Frais financiers	400 000	298 441	- 25 %
67 – Charges exceptionnelles	128 000	74 000	- 42 %
68 - Provisions	50 000	30 000	- 40 %
Total	9 052 953	9 088 699	0 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	3 248 847	3 048 301	- 6,2 %
Dotation aux amortissements	2 458 000	2 602 000	5,9 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	790 847	446 301	- 43,6 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	1 700 000	Epargne brute	3 048 301
Autres dépenses		Subventions	2 322 209
Dépenses d'équipement	9 125 700	Emprunt d'équilibre	5 455 190
Total	10 825 700	Total	10 825 700

Recettes d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
13 - Subventions d'investissement	0	2 322 209	0 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 142 853	5 455 190	- 46 %
Total	10 142 853	7 777 399	- 23 %

Dépenses d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 582 000	1 700 000	7 %
20 - Immobilisations incorporelles	933 000	559 000	- 40 %
21 - Immobilisations corporelles	876 500	2 524 700	188 %
23 - Immobilisations en cours	10 328 000	6 042 000	- 41 %
Total	13 719 500	10 825 700	- 21%

Les dépenses d'équipement se situent à 9,126 M€ en 2026 en tenant compte d'opérations stratégiques conséquentes gérées en AP/CP à hauteur de 2.140 M€.

2.2 Fonctionnement

Le budget 2025 permet d'envisager un virement à la section d'investissement de **446 K€**, soit - **672 K€** principalement dû à l'augmentation du chapitre 012 (+**566 K€** par rapport au Budget Primitif 2025).

Pour mémoire, le chapitre 012 – Frais de personnel - a été corrigé de **+328 K€** au Budget Supplémentaire 2025 pour tenir compte des estimations RH non intégrées au Budget Primitif.

Après correction, le virement du Budget Primitif 2025 se serait élevé à **790 K€** (et non plus 1,119 M€), ce qui constitue une base de comparaison plus conforme aux grands équilibres.

2.2.1 Les recettes

Les recettes de fonctionnement se situent à **12,301 M€**, principalement alimentées par les différents produits issus de la facturation aux consommateurs dont :

- Les ventes d'eau pour **7,5 M€**,
- Les locations de compteurs pour **1,8 M€**,
- Les redevances sur la consommation d'eau potable pour **2,2 M€** et pollution d'origine domestique **210 K€**,
- Les branchements et autres recettes pour **427 K€**.

Ces estimations de recettes reposent sur un historique et une facturation 2025 incertains du fait des problèmes générés par une mise en place complexe du logiciel de gestion Egée. On peut toutefois considérer/ constater une certaine stabilité par rapport au BP 2025.

On note en 2026 la mise en place progressive des nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement, fruit d'un important travail mené en 2024, et adopté en février 2025.

2.2.2 Les dépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 2,98 M€ (2,46 M€ en 2025)

Ce chapitre intègre majoritairement,

- Des dépenses d'énergie assurant l'activité quotidienne des captages : **556 k€**,
- Des produits de traitement, petit équipement et maintenance à hauteur de **559 k€**,
- Achats d'études, prestations de service pour **280 k€**
- Des dépenses courantes liées au patrimoine bâti (dont crédit-bail et entretien) : **438 k€**
- Systèmes d'information : **173 k€** dont 116 k€ de maintenance de logiciels
- Frais d'affranchissement et de télécommunication : **166k€**

Chapitre 012 – Charges de personnel : 3,80 M€ (3,36 M€ corrigé en 2025)

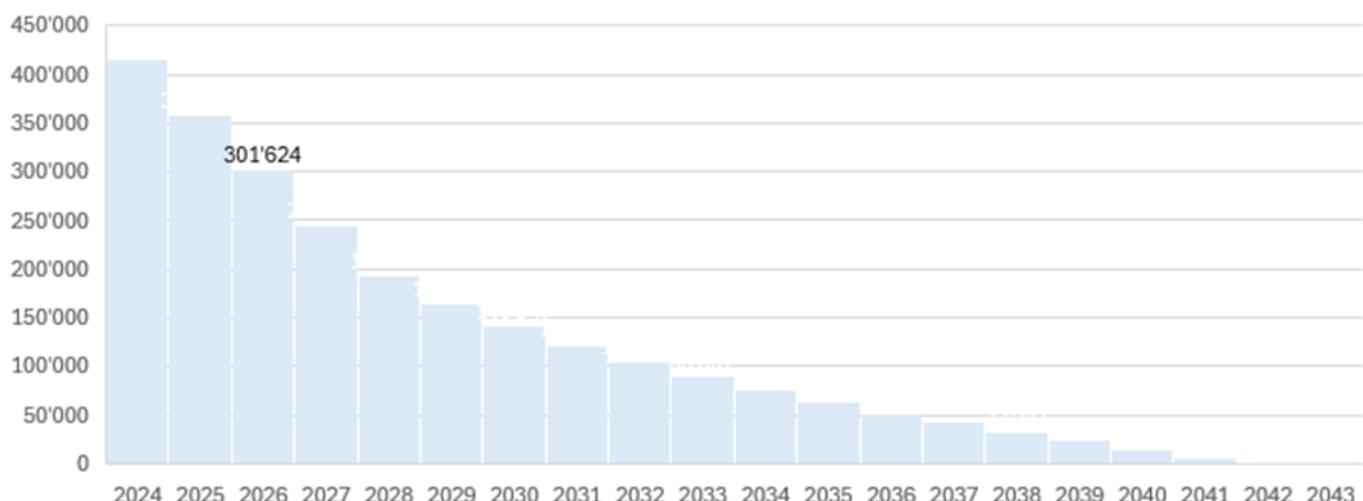
Le budget s'élève à **3,80 M€** en progression de 7% par rapport à 2025 ; Hausse principalement justifiée par la généralisation de l'indemnité de résidence et l'augmentation de 3 % des cotisations au régime CNRACL appliquée aux agents affiliés.

Pour rappel, 68 ETP sont inscrits au tableau des effectifs. 53 postes sont pourvus. Le taux de vacance s'élève à 20%.

Chapitre 66 – Charges financières : 0,30 M€ (0,40 M€ en 2025)

Les frais financiers s'élèvent à **0,30 M€** retraité des intérêts courus.

Eau Potable - Extinction intérêts



2.3 Investissement

Dépenses d'équipement : 9,13 M€ (12,14 M€ en 2025)

Les dépenses d'équipement programmées pour 2026 et gérées hors AP/CP s'élèvent à près de **6,87 M€** réparties sur l'ensemble des communes du territoire,

On peut notamment citer des travaux dont l'essentiel est lié à un patrimoine vieillissant :

- Aménagement du quartier de l'Annexion (**550 K€**) - renouvellement de 250ml à Bons en Chablais,
- Renouvellement de 600ml de canalisations et renouvellement de 12 branchements rue Mulaz Bregand (330 K€), quartier Dessaix (75 K€), place des arts (70 K€) et le renforcement du réseau rue de Commerce (210 K€ - renouvellement 400ml) à Thonon-les-Bains,
- Des travaux urgents route de Corzent pour faire face aux casses successives (2017,2019 et 2021) – 900ml à une profondeur de 1.4m pour **570 K€** à Anthy-sur-Leman,
- **650 K€** pour le renforcement au niveau du Collège Ronsuaz à Margencel et renouvellement de 10 branchements ; travaux menés en parallèle du redimensionnement du réseau Eau Usées,
- Interventions à Sciez pour **510 K€** dont 350 K€ pour le renouvellement d'une canalisation de 570 ml et de 30 branchements Route de Cervetas, l'extension / maillage chemin de la Rouette (90 K€) et Route de craponne (**70 K€**)
- Projet A412 – seuls les travaux de suppression du PN66 à Perrignier sont inscrits, ainsi qu'une petite partie des travaux de dévoiements (350 K€)
- Route du Puard à Brenthonne avec opportunité de renouvellement de 700ml estimé à **350 K€** suite à l'aménagement de la voirie par la commune) et Intervention sur le site du château de Thérières en raison de casses (300 ml - **132 K€**)
- Deux enveloppes pour la gestion patrimoniale (**1,040 M€**) et intervention d'urgence (**200 K€**) sont également prévues.
- Enfin, **1,849 M€** sont inscrits au titre d'achat de matériel industriel, transport, ou achats terrains pour réservoirs (749 K€) gérés par l'eau, 190 K€ pour le renouvellement de 5 véhicules et 185 K€ de travaux pour l'installation de Perrignier Eau à la main du service Patrimoine.

Les autorisations de programmes et crédits de paiement : AP/CP

AP/CP 14 Réservoir de Marclay : Le budget prévoit des crédits 2026 de **1,94 M€**,

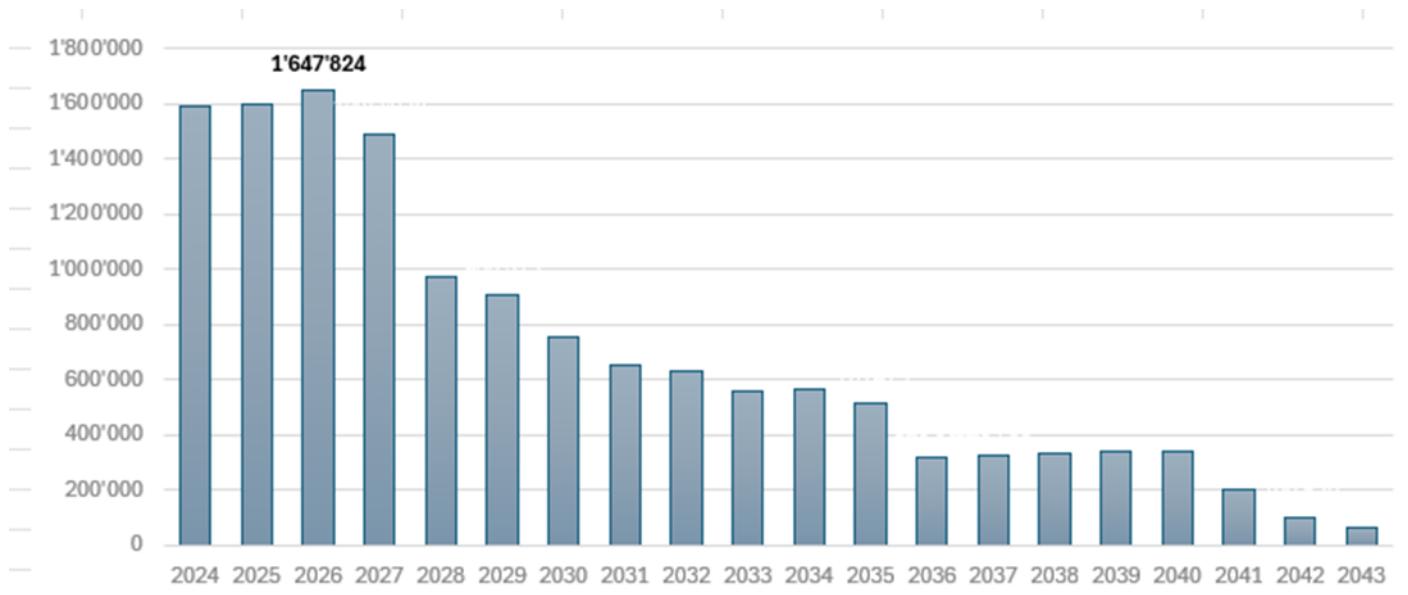
AP/CP 15 : Sécurisation de la partie ouest du territoire en eau Potable. Les crédits sont maintenus et atteignent **150 K€**,

Il conviendra de créer une nouvelle opération relative au doublement de l'usine de traitement de Chevilly : les crédits 2026 s'élèvent à **100 k€** pour AMO et MOE....

Emprunts et dettes assimilées : 1,65 M€ (1,6 M€ en 2025)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1,65 M€.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2025.



➔ **Le virement de la section de fonctionnement** permet de prévoir un emprunt d'équilibre à **5,46 M€** à ce stade du budget, soit 4,7 M€ de moins que l'année passée à la suite de la prise en compte des subventions engagées. Cet emprunt sera ajusté en parallèle de l'affectation des résultats 2025.

Budget annexe Assainissement



3. Budget annexe assainissement

Le budget annexe Assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif.

3.1 Equilibre

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- ✓ En section de fonctionnement à hauteur de **12 005 000 €**
- ✓ Et en section d'investissement à hauteur **8 006 500 €**.

Recettes de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
70- Ventes de produits fabriqués	11 660 000	11 585 000	- 1 %
74 – Dotations et participations	140 000	50 000	- 64 %
75 – Produits de gestion courante	30 100	20 000	- 34 %
Total	11 830 100	11 655 000	- 1 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	6 165 070	2 604 130	- 58 %
012 – Frais de personnel	1 931 500	1 755 700	- 9 %
65 – Subvention et participations	170 230	3 533 000	1 975 %
66 - Frais financiers	200 000	163 300	- 18 %
67 – Charges exceptionnelles	107 200	106 000	- 1 %
68 - Provisions	100 000	100 000	0 %
Total	8 674 000	8 262 130	- 5%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	3 156 100	3 392 870	7,5 %
Dotation aux amortissements	2 651 000	2 885 000	8,8 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	505 100	507 870	0,5 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	232 500	Epargne brute	3 392 870
Autres dépenses		Subventions	3 653 571
Dépenses d'équipement	7 274 000	Emprunt d'équilibre	460 059
Total	7 506 500	Total	7 506 500

Recettes d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
13 - Subventions d'investissement	0	3 653 571	0 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 353 400	460 059	- 91 %
Total	5 353 400	4 113 630	- 23 %

Dépenses d'investissement

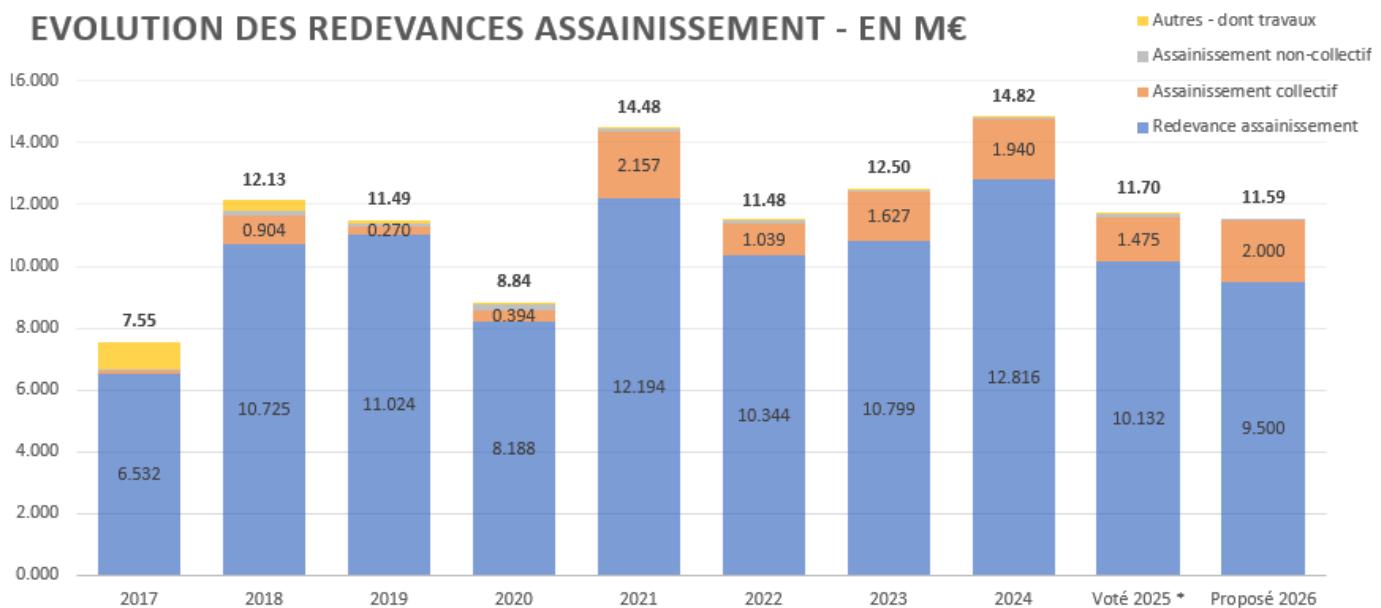
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	246 000	232 500	- 5 %
20 - Immobilisations incorporelles	836 000	998 000	19 %
21 - Immobilisations corporelles	667 500	2 069 000	210 %
23 - Immobilisations en cours	7 166 500	4 207 000	- 41 %
Total	8 916 000	7 506 500	- 16 %

3.2 Fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement de crédit de **508 K€** en baisse de **404 K€** par rapport à 2025. Cette variation est entièrement imputable au chapitre 012 - Frais de personnel – qui nécessitait une correction de + 400 K€ non prise en compte au moment du Budget Primitif 2025.

3.2.1 Les recettes

EVOLUTION DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT - EN M€



➔ Les recettes de fonctionnement estimées s'élèvent à 11,59 M€, sont stables par rapport au budget voté en 2025, avec notamment :

On note en 2026 la mise en place progressive des nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement, fruit d'un important travail mené en 2024, et adopté en février 2025.

Ces tarifs ont été établis avec **une diminution de recette de 1 M€ pour l'assainissement sur trois ans**.

En découlent pour 2026 :

- Une redevance assainissement estimée à **9,5 M€**,
- Des participations aux raccordements : **2 M€**
- Une redevance d'assainissement autonome : **55 K€**,
- Auxquels s'ajoutent **350 K€** d'amortissement de subventions,

3.2.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de -412 K€ soit -5% par rapport au budget 2025 pour se situer à 8,26 M€.

Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 2,61 M€ (6,17 M€ en 2025)

Ce chapitre enregistrait historiquement la participation du budget assainissement au SERTE. Afin de respecter la nature de la charge, il a été décidé de modifier son imputation et de la passer au chapitre 65.

Ainsi, à périmètre constant, ce chapitre est stable à 2,600 M€ entre 2025 et 2026 (impact SERTE 2025 : 3.6 M€)

Avec notamment :

- **674 K€** pour le fonctionnement des STEP (produits de traitement, dépenses d'énergie, maintenance, matériel...),
- **567 K€** pour le fonctionnement des postes de relevage (dépenses d'énergie, maintenance, matériel...),
- **508 K€** pour des dépenses en matière d'entretien courant (réseaux, postes, curages, inspections vidéo, analyses imposées par les contrôles obligatoires...),
- D'autres charges de fonctionnement dont **122 K€** pour l'entretien des bâtiments, **152 K€** de dépenses informatiques (yc. téléphonie) et des frais d'assurance à hauteur de 78K€.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 1,76 M€ (1,53 M€ en 2025)

Le Budget Primitif 2025 ne tenait pas compte d'une correction apportée en fin de process budgétaire.

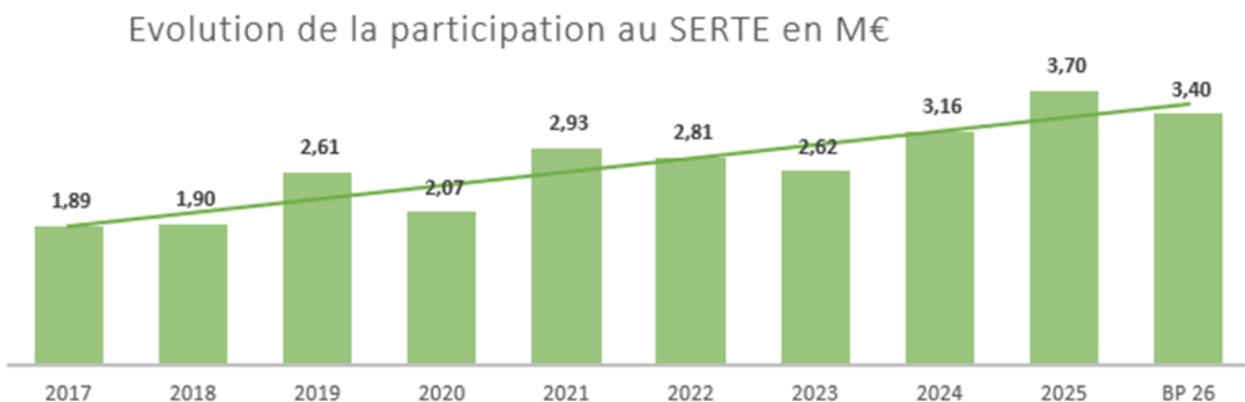
Un complément a été passé au Budget supplémentaire 2025 pour un montant de 406K€ amenant le montant des frais de personnel à 1,931 M€.

En tenant compte de cet élément, ce chapitre affiche ainsi une baisse de - 176 K€ par rapport à 2025 à 1,76 M€

Pour rappel, 35 ETP sont inscrits au tableau des effectifs. 28 postes sont pourvus. Le taux de vacance s'élève à 17 %.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3,53 M€ (170 K€ en 2025)

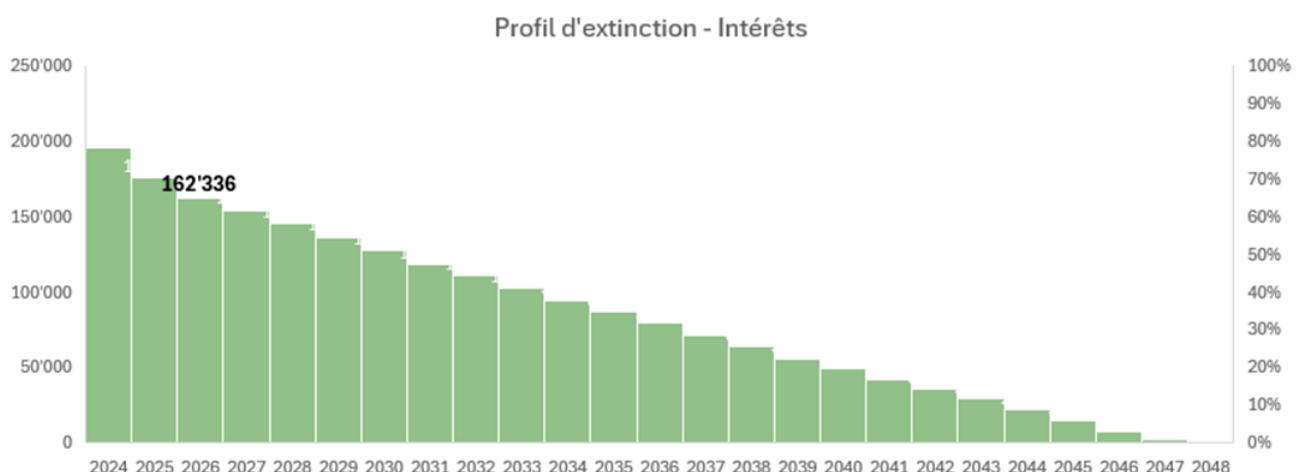
Le chapitre 65 enregistre principalement la participation au SERTE depuis cette année pour un montant estimé de **3,4 M€** en 2026.



- En complément, des crédits pour la gestion des créances admises en non-valeur ou éteintes ont été inscrits pour respectivement 50 K€ et 20 K€, sur une base identique à celle de l'an dernier,
- On notera également 59 K€ d'abonnement / droit d'utilisation logiciels

Chapitre 66 – Charges financières : 163 K€ (200 K€ en 2025)

Les charges financières s'élèvent à **163 K€** (176 K€ hors retraitement des intérêts non échus) correspondant à la somme de intérêts calculés sur le stock d'emprunts. Aucun prêt n'a été contracté depuis 2017 sur ce budget.



3.3 Investissement

Dépenses d'équipement : 7,3 M€ (8,7 M€ en 2025)

Pour l'année 2026, les principaux investissements sont consacrés :

- **À la résorption des non-conformités DDT**, qui se poursuivront encore en 2027, notamment avec des travaux d'extension Maugny à Draillant (**770 K€**) et du renouvellement du réseau Ronsuaz à Margencel (**1,93 M€**),
- **Au projet A412** et projets connexes : seuls les travaux pour la suppression PN66 à Perrignier sont inscrits, ainsi qu'une petite partie des travaux de dévoiements pour l'A412, soit **300 K€**. Les autres travaux seront en majeure partie pris en charge par le concessionnaire. Une convention doit intervenir au 1^{er} semestre 2026, une fois les AVP connus pour finaliser ces répartitions.

En fonction de l'avancée de ce projet (attente autorisation environnementale), des sommes seront réinscrites au Budget supplémentaires.

Le programme d'investissement du budget assainissement s'élève à **3,81 M€** (hors AP/CP).

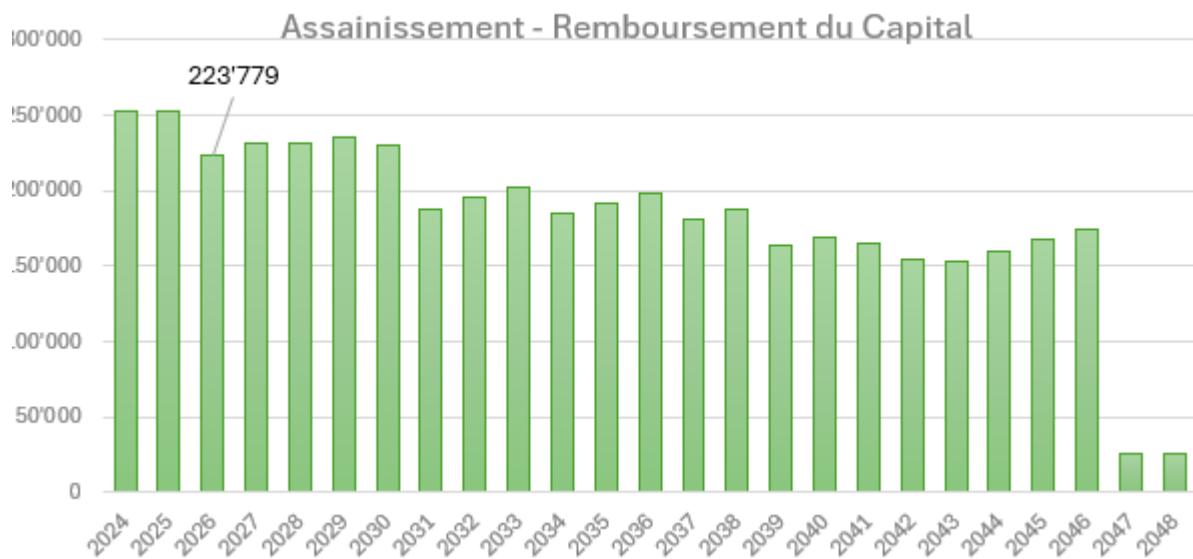
On peut citer notamment :

- Divers travaux pour un total **735 K€** parmi lesquels le renforcement du réseau pour mise en séparatif de la rue du commerce, le renouvellement de la route de la Mulaz Brégand, des Clerges et du quartier Dessaix à Thonon-les-Bains,
- **1,11 M€** de crédits dédiés aux urgences, à la gestion patrimoniale, à diverses réparations, Chemisage et matériels,
- Des crédits prévus pour les dévoiements et des extensions (**500 K€**),
- La mise en séparatif Crêt Baron (**265 K€** - Allinges)
- Des interventions Chemin de la Colombière à Veigy (**140 k€**) et Route de Craponne à Sciez (**120 K€**),
- Le dévoiement sur l'emprise du Lycée à Douvaine, renouvellement route du Puard à Brenthonne et extensions rue de la Rouette à Sciez pour un total de **120 K€**,
- Imprévis sur les postes de relevage (Matériel type pompes ou réseau, ...) : **180 K€**,
- Renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules dont 1 véhicule Hydro pour **190 K€**.

Les autorisations de programmes et crédits de paiement : AP/CP

- ✓ **APCP 17** – Suppression station Fessy – Lully : **50 K€** de crédits de paiement prévus,
- ✓ **APCP 21** – reconstruction de la STEP Douvaine. : **460 K€** prévus au Budget Primitif 2026.

Emprunts et dettes assimilées : 233 K€ (246 K€ en 2025)



Le virement de la section de fonctionnement

Le virement à la section d'investissement se situera à **507 K€** (stable par rapport à 2025). L'autofinancement de **3,4 M€** permet de prévoir un emprunt d'équilibre à **460 K€** à ce stade du budget soit 4.9 M€ de moins que l'année passée grâce à la prise en compte des subventions attendues et à réduction du volume d'investissements programmé. Le niveau de l'emprunt sera ajusté à la suite de l'affectation des résultats 2025.

Budget annexe

Déchets ordures ménagères



4. Budget annexe déchets ordures ménagères

Ce budget annexe déchets retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière de collecte et traitement des déchets de Thonon agglomération.

4.1 Equilibre

Le budget primitif s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- ✓ En section de fonctionnement à hauteur de **15 946 000 €**
- ✓ Et en section d'investissement à hauteur de **4 291 500 €**.

Recettes de fonctionnement

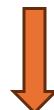
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
731 – Impôts et taxes	13 250 000	13 628 000	2,85 %
74 – Dotations et participations	1 306 370	1 496 000	14,52 %
75 – Produits de gestion courante	996 000	806 000	- 19,08 %
Total	15 552 370	15 930 000	2,43 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	10 451 450	10 380 960	- 0,67 %
012 – Frais de personnel	2 529 700	2 748 500	8,65 %
65 – Subvention et participations	1 618 000	1 741 600	7,64 %
67 – Charges exceptionnelles	30 000	30 000	0 %
Total	14 629 150	14 901 060	1,86 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	923 220	1 028 940	11 %
Dotation aux amortissements	923 220	1 028 940	11 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	0	0	0 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	0	Epargne brute FCTVA	1 028 940 300 000
Dépenses d'équipement	4 235 500	Emprunt d'équilibre	2 906 560
Total	4 235 500	Total	4 235 500

Recettes d'investissement

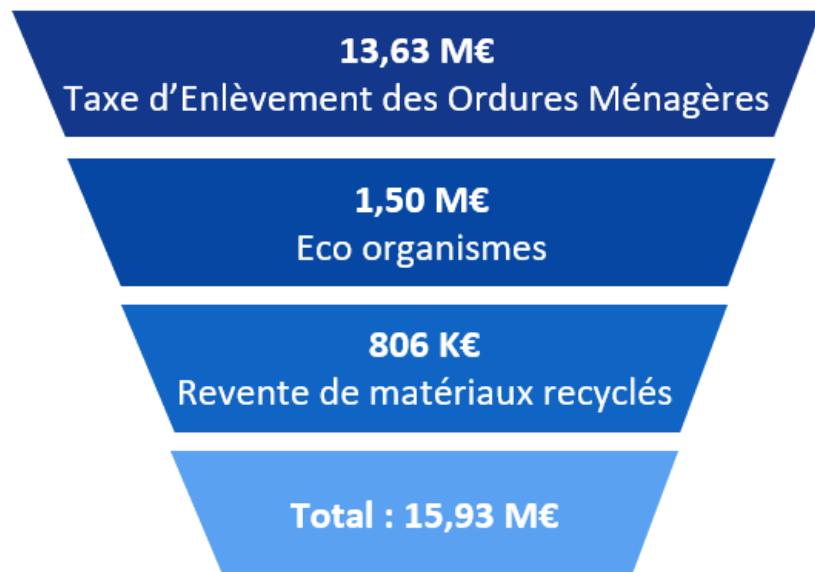
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	570 000	300 000	- 47,37 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 039 180	2 906 560	- 28,04 %
Total	4 609 180	3 206 560	- 30,43 %

Dépenses d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
20 - Immobilisations incorporelles	23 000	160 000	595,65 %
204 - Subventions d'équipement versées	30 000	30 000	0 %
21 - Immobilisations corporelles	3 111 400	2 886 500	- 7,23 %
23 - Immobilisations en cours	2 368 000	1 159 000	- 51,06 %
Total	5 532 400	4 235 500	- 23,44 %

4.2 Fonctionnement

4.2.1 Les recettes



❖ *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est estimé à **13,63 M€**.

Concernant la TEOM, il faut rappeler l'existence de deux zones de perception :

- Zone 1 : zone urbaine (Thonon-les-Bains) ;
- Zone 2 : zone rurale (les 24 autres communes).

Sur les 24 communes de la zone 2, un taux cible harmonisé est visé à l'issue d'une période de 6 ans.

En 2026, la convergence sera achevée avec application d'un taux unique, fixé à **9,35 %**.

Concernant la zone 1, le taux se situe à **8 %**.

4.2.2 Les dépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 10,38 M€ (10,45 M€ en 2025)

Le budget 2026 comprend majoritairement des dépenses de fonctionnement qui sont dues :

- Aux prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets (incinération, tri et recyclage, valorisation matière) et à la gestion des 4 déchetteries intercommunales (**9,58 M€**)
- Acquisitions de petit équipement : bioseaux, composteurs, petites pièces pour conteneurs... (**191 K€**)
- Entretien et réparations : broyeurs, conteneurs, espaces verts, véhicules... (**146 K€**)
- Frais de communication (**103 K€**)

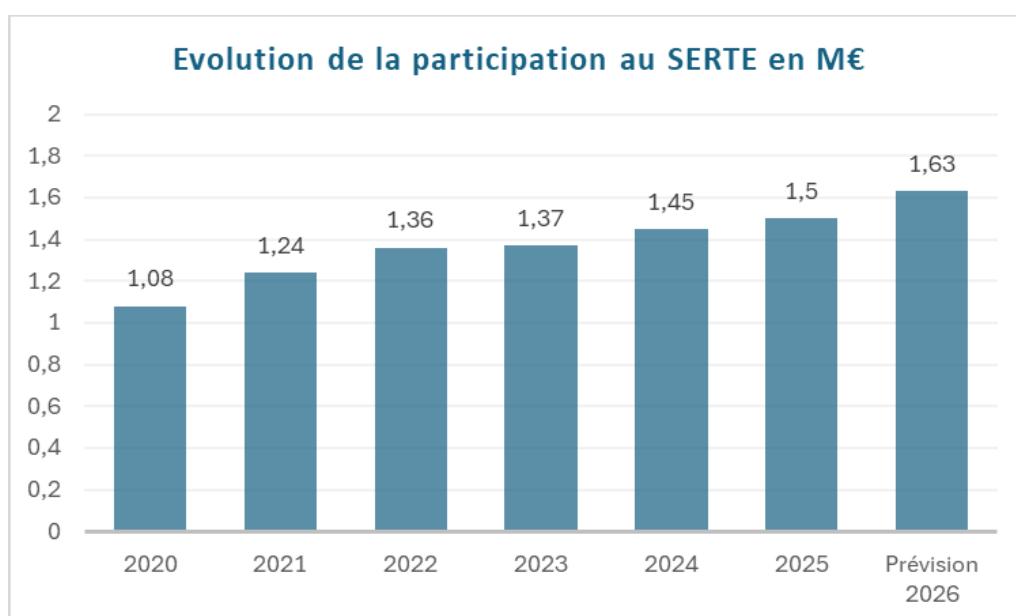
Chapitre 012 - Frais de personnel : 2,7 M€ (2,5 M€ en 2025)

Le budget 2026 prévoit une inscription de **2,7 M€**.

L'équipe dédiée à la compétence déchets comprend **52 postes ouverts** au tableau des effectifs dont **47 pourvus**.

Chapitre 65- Subventions et participations : 1,63 M€ (1,5 M€ en 2025)

La participation au SERTE en 2026 s'élève à **1,63 M€**.



4.3 Investissement

Les dépenses d'équipement : 4,24 M€ (5,53 M€ en 2025)

Le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) se poursuivra en 2026 (3,204 M€).

Les dépenses pour la fourniture de conteneurs sont réparties selon les opérations suivantes :

- Installation et fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour les 25 communes,
- Fourniture de conteneurs aériens, permettant de moderniser le parc existant, et équipement pour les lieux touristiques et des manifestations avec des conteneurs adaptés (faibles volumes, petites dimensions, meilleure intégration paysagère, possibilité d'utiliser les faces comme support de communication).



Pour l'année 2026, le montant des investissements se décompose de la manière suivante :

Objet de l'investissement souhaité	Montant	Commentaire expliquant le projet
Déploiement des points d'apport volontaire, bornes biodéchets, bacs de collecte	3 204 000 €	AP/CP
Contrôle accès déchetteries	350 000 €	Fourniture + travaux
Etude déchetterie Allinges + acquisition terrain + travaux divers	315 000 €	Etude MOE déchetterie Allinges
Benne ordure ménagère + broyeur + véhicule	300 000 €	
Aménagement local CTM Vongy et autres	35 000 €	rayonnement
Autres	30 000 €	Subvention d'équipement
Matériel informatique et téléphonie	1 500 €	
Total	4 235 500 €	

❖ AP/CP

Afin d'assurer le déploiement de l'apport volontaire, Thonon Agglomération a mis en place une autorisation de programme pluriannuelle (AP/CP) en 2020.

✓ AP/CP 01 Révision proposée au budget primitif 2026 :

Budget Déchets Ordures Ménagères	Intitulé opération	Réalisé avant 2024	CP 2024	CP 2025	CP2026	CP 2027	Total Autorisation de Programme
AP/CP voté au BP 2025	AP/CP 01 Déploiement de l'apport volontaire	3 313 807	3 800 000	4 552 000	2 960 000	2 144 193	16 770 000
Révision proposée au BP 2026		3 313 807	3 011 395	4 552 000	3 204 000	2 688 798	16 770 000

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt d'un montant de **2,91 M€**, dans l'attente de l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Budget annexe

Développement économique



5. Budget annexe Développement économique

5.1 Equilibre

Le budget primitif s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- ✓ En section de fonctionnement à hauteur de **887 110 €**
- ✓ Et en section d'investissement à hauteur de **1 307 100 €**.

Recettes de fonctionnement

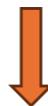
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
75 - Autres produits de gestion courante	741 800	775 110	4,49 %
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	689 400	713 567	3,51 %
77 - Produits spécifiques	5 000	0	- 100 %
Total	746 800	775 110	3,79 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	402 300	380 500	-5,42%
012 – Frais de personnel	208 400	299 610	43,77%
65 – Subvention et participations	106 100	82 000	-22,71%
67 – Charges exceptionnelles	5 000	5 000	0,00%
Total	721 800	767 110	6,28 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	25 000	8 000	- 68 %
Dotation aux amortissements	25 000	8 000	- 68 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	0	0	0 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	0	Epargne brute	8 000
Dépenses d'équipement	1 195 100	Emprunts et dettes assimilées	1 050 000
Total	1 195 100	Emprunt d'équilibre	137 100
		Total	1 195 100

Recettes d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	927 953	1 187 100	27,93 %
Total	927 953	1 187 100	27,93 %

Dépenses d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
20 - Immobilisations incorporelles	20 000	0	- 100 %
21 - Immobilisations corporelles	775 610	1 095 100	41,19 %
23 - Immobilisations en cours	157 343	100 000	- 36,44 %
Total	953 953	1 195 100	25,41 %

5.2 Fonctionnement

5.1.1 Les dépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion courante : 381 K€ (402 K€ en 2025)

- Subvention et cotisation à l'AEC, Initiative Chablais, gestion et animation de la Pépinière d'entreprises, du CRIC,
- Gestion des ZAEi : entretien des espaces verts, électricité pour cuves incendie,
- Taxe foncière du bâtiment Ruchottes,
- Frais de refacturation de charges entre le budget annexe et le budget principal,
- En lien avec le service Patrimoine, entretien des bâtiments (Pépinière DELTA, Tuilerie, Ruchottes, Bureaux relais).

Chapitre 012 - Frais de personnel : 300 K€ (208 K€ en 2025)

La masse salariale 2026 est prévue à hauteur de **299 610 €**.

L'équipe dédiée à la compétence Développement économique-Tourisme comprend 5 postes ouverts au tableau des effectifs dont 4 sont pourvus.

5.1.2 Les recettes

- ❖ **Recettes** : Loyers (AEC, Bât. Tuilerie) et baux à construction sur les ZAEi des Bracots et de Planbois Parc.
- ❖ **Une subvention** du budget principal est nécessaire afin d'équilibrer le budget.

➔ Elle s'élève à **713 567 € pour 2026 (689 400 € en 2025)**.

5.3 Investissement

Pour l'année **2026**, le montant des investissements se décompose de la manière suivante :

Objet de l'investissement	Montant	Commentaire explicitant le projet
Acquisitions foncières	1 050 000 €	Baux à construction
Signalétique des ZAEi	40 000 €	Réserves et fin des travaux (mobilier en cours de fabrication ou retardés car défauts ...)
Divers travaux d'aménagement	40 000 €	
Reprise des enrobés	30 000 €	
Ruchottes - travaux	20 000 €	Travaux selon nouveaux occupants
Peinture bâtiment pépinière Vongy	12 000 €	
Matériel informatique et téléphonie	3 100 €	
Total	1 195 100 €	

Budget annexe Zones d'activités



6. Budget annexe Zones d'activités

Le budget de zones est un budget spécifique dit de stocks. En conséquence la présentation ci-dessous ne comprend pas la synthèse financière qui traduit les entrées et sorties à venir.

6.1 Equilibre

Le budget primitif s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- ✓ En section de fonctionnement à hauteur de **12 280 000 €**
- ✓ En section d'investissement à hauteur de **11 308 000 €**.

Recettes de fonctionnement

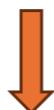
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 000	1 000 000	44,93 %
Total	690 000	1 000 000	44,93 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	850 000	1 230 000	44,71 %
66 - Charges financières	30 000	25 000	- 16,67 %
Total	880 000	1 255 000	42,61 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	- 190 000	- 255 000	34 %
Dotation aux amortissements	0	0	0
Soit respect de l'équilibre budgétaire	- 190 000	- 255 000	34 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	53 000	Epargne brute	- 255 000
Dépenses d'équipement	0	Emprunt d'équilibre	308 000
Total	53 000	Total	53 000

L'aménagement des Zones d'Activités est inscrit au sein d'un budget unique avec un suivi analytique précis permettant l'individualisation des dépenses et recettes liées aux 15 zones d'activités économiques intercommunales.

6.2 Fonctionnement

6.2.1 Les dépenses

Le budget 2026 retracera notamment les éléments suivants :

	Zone de la Fattaz <i>Terrains à aménager, études et travaux</i>	440 K€
	Zone des Niollets <i>Terrains à aménager, études et frais accessoires</i>	412 K€
	Zone des Bracots <i>Terrains à aménager, études, travaux et frais accessoires</i>	272 K€
	Zone de Planbois <i>Etudes, travaux et frais accessoires</i>	67 K€
	Zone Vongy <i>Etudes</i>	30 K€
	Zone Grand Vignes <i>Terrains à aménager et travaux</i>	22 K€
	Zone Grandes Teppes <i>Terrains à aménager et travaux</i>	12 K€

6.2.2 Les recettes

L'année 2026 verra la poursuite de la commercialisation de la ZAEi de Planbois à Perrignier et l'extension de la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais avec régularisation des promesses de bail à construction en actes authentiques.

❖ *Mise en œuvre de baux à construction sur les ZAEi d'intérêt métropolitain ou d'Agglomération*

Au regard de la rareté du foncier à vocation économique, il est de plus en plus difficile pour les entreprises de trouver des terrains adaptés à leur besoin d'implantation ou d'extension.

Afin de soutenir à long terme l'activité économique et d'offrir aux entreprises des solutions foncières à un prix raisonnable, la mise en œuvre de l'outil « bail à construction » permet à la collectivité de conserver la maîtrise foncière à long terme des ZAEi.

Cette décision de l'Agglomération a impacté depuis 2022, les écritures comptables et l'architecture budgétaire des budgets annexes (développement économique et zones) dans la prise en compte du versement des loyers canons.

Budget annexe

Location de locaux aménagés



7. Budget annexe location de locaux aménagés

7.1 Equilibre

Le budget primitif s'équilibre (écritures d'ordre comprises) :

- En section de fonctionnement à hauteur de **22 800 €**
- Et en section d'investissement à hauteur de **16 700 €.**

Recettes de fonctionnement

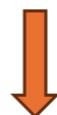
	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500	500	- 66,67 %
75 - Autres produits de gestion courante	21 300	22 300	4,69 %
Total	22 800	22 800	0 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	9 100	9 100	0 %
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0 %
Total	10 100	10 100	0 %

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
Soit épargne brute	12 700	12 700	0 %
Dotation aux amortissements	12 700	12 700	0 %
Soit respect de l'équilibre budgétaire	0	0	0 %



Section d'investissement

Dépenses réelles	2026	Recettes réelles	2026
Remboursement de la dette	5 000	Epargne brute	12 700
Dépenses d'équipement	11 700	Emprunts d'équilibre	4 000
Total	16 700	Total	16 700

- Ce budget annexe est dédié à la location de bureaux relais situés sur la commune de Douvaine. Thonon Agglomération est propriétaire des locaux, participe aux charges de copropriété (charges refacturées ensuite aux locataires) et encaisse des loyers.
- **6 bureaux relais** d'une surface totale de **237,24 m²** sont localisés au sein du Bâtiment le « Challenge » avec un loyer de **14 € HT/m²/mois**. Le locataire supporte directement ses frais de fonctionnement (électricité, ménage, ...) en sus du loyer.
- Le service développement économique travaille étroitement avec l'agence économique du Chablais (AEC) afin de remplacer dans les meilleurs délais les entreprises qui partent.
- Au 30 novembre 2025, **3 bureaux** sont occupés.

Budget annexe Transport à la demande



8. Budget annexe transport à la demande

Thonon Agglomération conserve le transport à la demande (TAD) en gestion directe et par marché public.

Toutes les opérations du service TAD doivent être intégrées dans un budget annexe conformément aux règles applicables aux SPIC. Un budget annexe M43 « Transport à la demande » a donc été créé au 1^{er} janvier 2022.

8.1 Equilibre

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à **350 000 €**.

Recettes de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000	10 000	0 %
74- Dotations et participations	50 000	50 000	0 %
77 - Produits spécifiques	260 000	290 000	11,54 %
Total	320 000	350 000	9,38 %

Dépenses de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011 – Charges de gestion courante	320 000	350 000	9,38 %
Total	320 000	350 000	9,38 %

8.2 Fonctionnement

Les dépenses du service transport à la demande sur le réseau urbain et interurbain estimé à **350 K€**.

Les recettes sont issues de la contribution des usagers pour **10 K€**, d'une subvention de la région pour **50 K€**, et d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de **290 K€** pour équilibrer le service.